

# REGLEMENT INTERIEUR – HOTEL

## Article 1 - Présentation

L'hôtelier a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, et dont le comportement est bruyant, incorrect, alcoolisé, contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

Le client est courtois et respectueux vis-à-vis du personnel de l'hôtel restaurant et des autres clients.

Il s'abstient de toute violence verbale ou physique, de tout comportement ou propos à caractère sexuel, raciste, sexiste, antisémite, homophobe, et d'une manière générale, de tout propos discriminatoire ainsi que de toute forme de dénigrement ou harcèlement.

Toute personne désireuse de loger à l'Hôtel est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

## Article 2 - Horaires d'ouverture

L'Hôtel vous accueille 24h sur 24, toute l'année.

## Article 3 – Occupation des chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

En cas de manquement à cette réglementation, l'Hôtel se réserve le droit de facturer au client responsable le coût de la chambre correspondant au nombre de personnes en trop, en présence ou non du client, aux tarifs en vigueur au moment de la transgression du règlement intérieur. L'Hôtel débitera la carte bancaire du client indélicat.

## Article 4 – Accès aux chambres

A son arrivée, sauf accord de l'hôtelier, le client ne peut pas exiger d'occuper la chambre avant 16 heures.

Le client a le droit d'utiliser la chambre louée à partir de 16h le jour de l'arrivée et jusqu'à 12h le jour du départ.

## Article 5 – Petits déjeuners

Le petit-déjeuner est servi à partir de 7h jusqu'à 9h30 dans la salle du restaurant.

## Article 6 – Gestion des clés

La clé de la chambre est une clé électronique que le client peut garder sur lui. Il ne doit cependant pas la confier à une personne tierce. Elle doit être restituée à la réception le jour du départ.

En cas de non-restitution, l'Hôtel facturera 10 € et prélèvera le montant sur la carte de crédit du client.

## Article 7 – Nuisances et respect du repos des autres clients

Le tapage, même diurne, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'Hôtel immédiatement et sans remboursement.

Pour le respect et le repos des autres clients, veillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h et 8h.

Tous tapages inappropriés seront signalés à la police le cas échéant.

Une chambre d'Hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

## Article 8 – Enfants et lits d'appoint

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre ainsi que dans toutes les parties communes de l'hôtel-restaurant.

A la demande du client, l'Hôtel peut fournir un lit parapluie à titre gracieux, soumis à disponibilité et ne pouvant être installé que dans les chambres PMR.

Les enfants de plus de 3 ans ne sont pas autorisés à utiliser cette literie.

Pour les enfants de plus de 3 ans, l'installation d'un lit d'appoint est alors possible, soumis à disponibilité, pour un montant de 6€50 par nuit.

## Article 9 – Responsabilité

Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engageant la responsabilité du client et lui seront facturés.

Les chambres de l'hôtel ne sont pas équipées de coffre-fort, il est recommandé au client en possession d'objets de valeur de les confier au personnel d'accueil afin de les mettre en sécurité.

L'hôtel ne saurait être tenu responsable d'oublis d'effets personnels.

Les consommations prises durant le séjour doivent être réglées au moment, le cas échéant l'hôtelier se réserve le droit de débiter les sommes dues.

#### **Article 10 – Respect des lieux : règles d'hygiène et de sécurité**

Une attitude décente, empreinte de retenue et de discrétion est de rigueur afin de respecter la sérénité des lieux.

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées, des substances illicites, et de fumer.

Tout manquement aux consignes d'hygiène et de sécurité entraînera une éviction sans préavis de toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

Il est interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas ou d'y apporter des boissons non fournies par l'Hôtel, ainsi que d'y faire sa lessive.

Il est également interdit de stocker des aliments dans les chambres ou sur les balcons.

#### **Article 11 – Dégradations**

Les chambres mises à disposition des clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Les clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'Hôtel tout manquement.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation due à une utilisation inappropriée, l'Hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de la réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client.

#### **Article 12 – Animaux domestiques**

Les animaux domestiques (chiens et chats) sont acceptés dans l'Hôtel mais soumis à conditions : Etre tenus en laisse dans toutes les parties communes de l'Hôtel, être sortis à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement pour leurs besoins naturels. Ils restent sous la responsabilité du client. Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans la chambre.

Une facturation de 5 € par animal et par nuit est appliquée.

Voir annexe 1.

#### **Article 13 – Parking**

Un parking privé en extérieur est proposé au client. Celui-ci est sécurisé la nuit mais non surveillé.

L'Hôtel décline toute responsabilité en cas de perte / vol / dégradation dans l'enceinte du parking.

#### **Article 14 – Wifi**

L'hôtel propose un accès WIFI gratuit permettant aux clients de se connecter à internet. Le client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition par l'hôtel ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. Si le client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle), sanctionné par une amende de 300.000 euros et de trois ans d'emprisonnement. Le client est par ailleurs tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet de l'hôtel, y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens.

**Article 16 – Filouterie**

La filouterie est une infraction caractérisée par le fait d'avoir utilisé le service d'un professionnel, en l'occurrence avoir dormi à l'hôtel :

- En se sachant incapable de payer ou en étant délibérément résolu à ne pas payer,
- Être de mauvaise foi, c'est-à-dire n'avoir jamais eu l'intention de payer.

La filouterie est punie de 6 mois d'emprisonnement et de 7.500€ d'amende en plus des dommages et intérêts.

**Article 17 – Réclamations**

Les réclamations relatives à l'inexécution ou à la mauvaise exécution des prestations hôtelières doivent, pour faciliter leur traitement, être portées à la connaissance du responsable de l'établissement par écrit dans les huit jours après la date de départ de l'hôtel directement auprès de l'hôtel.

**Article 18 – Acceptation du règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'Hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur de l'Hôtel.

En cas de non-respect du règlement intérieur de l'Hôtel, le client sera invité à quitter l'Hôtel sur le champ, sans pouvoir exiger aucun remboursement.